

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 juin 2019**

Objet : Augmentation du capital social de la SPL NATHD

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 23 votes Pour correspondant à 103 voix

10 votes Contre correspondant à 20 voix (Yves Raymondaut / Jean-Claude Leblois / Laurent Guinard / Guy Méricout / Jean-Paul Barrière / Joël Vilard / Stéphane Delautrette / Patrick Duroux / Pierre Vergnolle / Christian Redon-Sarrazy)

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4 ^{ème} VP	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ^{ème} VP	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Francis COMBY – 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix	Président Département Corrèze
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix	Vice-Président du Syndicat de la Diège
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix	Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix	Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Mr Francis DUBOIS - 1 voix	Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delautrette – 1 voix	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix	Vice-Président Département Creuse
Mme Michèle GUILLOU– suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix	Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Laurent GUINARD - 1 voix	Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Mr Christian HANUS – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent JALBY – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mr Alain LAGARDE - 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix	Président Département Haute-Vienne
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix	Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix	Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix	Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Christian PRADAYROL- procuration donné à Mr JP.Bernardie – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix	Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Joël VILARD – 1 voix	Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Mr François VINCENT – 15 voix	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7 ^{ème} VP	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Amaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix	Président Agglo Grand Guéret
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Creuse Sud-Ouest
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix	Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix	Président de la CC Creuse Grand Sud
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix	Président de la CC Briance Combade
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix	Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6 ^{ème} VP	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze

Considérant qu'à sa création, la SPL NATHD avait un capital social de 600 000 euros.

Considérant que le capital social de la SPL a dû être augmenté en 2016 à 5 100 000 euros pour faire face aux investissements nécessaires pour débiter la commercialisation du réseau, qui n'était pas encore pris en exploitation, et notamment au recrutement de personnels et au paiement de la rémunération de son Concessionnaire.

Considérant que pour permettre l'entrée au capital de la SPL des SMO Charente Numérique et DORSAL, le capital social de la SPL a dû être intégralement libéré sur appel du Conseil d'administration en date du 29 mai 2017. Ce capital a par ailleurs été ensuite partagé entre les cinq actionnaires par le biais de cessions d'actions par les primo-actionnaires et d'achat d'actions par les deux nouveaux actionnaires.

Considérant que le capital social actuel de la SPL NATHD est le suivant :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions possédé
Charente Numérique	728 571
DORSAL	2 185 713
Lot-et-Garonne Numérique	728 572
Périgord Numérique	728 572
SYDEC 40	728 572
Total	5 100 000

Considérant que le Conseil d'administration de la SPL NATHD a décidé, en date du **3 mai 2019**, de convoquer une Assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur une augmentation de capital social de 10 500 000 euros, faisant alors passer le capital social de la SPL NATHD de 5 100 000 euros à 15 600 000 euros.

Considérant que cette augmentation de capital social est justifiée par :

- La prise en exploitation des premières prises à la fin de l'année 2018 et durant l'année 2019 qui va faire augmenter de manière très importante la rémunération du Concessionnaire de la SPL et donc creuser ses charges ;
- Le retard dans la construction des prises par les actionnaires de la SPL qui empêche la génération de recettes pour la SPL lui permettant de faire face à l'augmentation de ses charges.

Considérant que cette augmentation de capital nécessite, de la part de DORSAL, la souscription de 4 500 000 actions avec droit préférentiel de souscription d'une valeur de 1 euro.

Considérant que conformément à l'article L.225-144 du Code de commerce, lors de la souscription des actions, ces dernières doivent être libérées au moins du quart de leur valeur. Comme DORSAL l'a inscrit dans son budget voté par la délibération n°669 en date du 28 mars 2019, il sera libéré 1 125 000 euros lors de la souscription des nouvelles actions.

Considérant que le nouveau capital social sera réparti comme suit :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions possédé
Charente Numérique	2 228 571
DORSAL	6 685 713
Lot-et-Garonne Numérique	2 228 572
Périgord Numérique	2 228 572
SYDEC 40	2 228 572
Total	15 600 000

Considérant que l'article L.1524-1 du CGCT oblige le Comité syndical de DORSAL à approuver l'augmentation de capital pour que son représentant puisse donner son accord lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL.

Le plan de financement relatif à l'augmentation du capital d'un montant total de 4 500 000 € (1 500 000 € / territoire départemental *3) pour la part de DORSAL est défini comme suit, sur le même schéma que la répartition du capital initial :

Partenaires financiers	Base de participation	2019	2020	2021	2022
Région Nouvelle Aquitaine	50%	562 500.00 €	562 500.00 €	562 500.00 €	562 500.00 €
Département de la Corrèze	1/6	187 500.00 €	187 500.00 €	187 500.00 €	187 500.00 €
Département de la Creuse	1/6	187 500.00 €	187 500.00 €	187 500.00 €	187 500.00 €
Département de la Haute-Vienne	1/6	187 500.00 €	187 500.00 €	187 500.00 €	187 500.00 €
Total	100%	1 125 000 €	1 125 000 €	1 125 000 €	1 125 000 €

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à la majorité des suffrages exprimés :

- **d'approuver l'augmentation de capital social de la SPL NATHD ;**
- **d'autoriser le Président, représentant de DORSAL à l'Assemblée générale extraordinaire de NATHD, à voter en faveur de l'augmentation de capital social et de le doter de tous pouvoirs à cet effet ;**
- **de souscrire à l'augmentation de capital social de la SPL NATHD ;**
- **d'autoriser le Président à signer le bon de souscription à l'augmentation de capital social de la SPL NATHD ;**
- **d'autoriser le Président à mettre en place des conventions avec les partenaires financiers et procéder aux demandes des fonds tel que défini au plan de financement**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier**



Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**